

Direction du cabinet,
relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS n° 2024 / 3902 du 17 octobre 2024
Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Meuse
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Meuse

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023/6308 du 6 décembre 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Meuse sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Meuse ;

Considérant que les parlementaires du département sont membres de droits du conseil territorial de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Meuse dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
En attente de désignation	Ardian QERIMI FHF/ Centre Hospitalier intercommunal Verdun - Saint-Mihiel
Frédéric LUTZ FHF/ Centre Hospitalier intercommunal Verdun - Saint-Mihiel	En attente de désignation
Jean-Pascal COLLINOT FHF/ Centre Hospitalier intercommunal Verdun - Saint-Mihiel	En attente de désignation
Hassan EL ABDULLAH FHF/ Centre Hospitalier	En attente de désignation
Thierry HENNEQUIN FHP / Polyclinique du Parc	En attente de désignation
Daniel HERMANT FHP/Polyclinique du Parc	Pierre RENARD FHP/Polyclinique du Parc
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Peggy FORET FHF/ GCSMS Meuse	En attente de désignation
Franck BRIEY NEXEM	Nathalie GERMAIN NEXEM
Delphine DETEZ FEHAP	Valérie HENRY FEHAP /APF FRANCE HANDICAP - Grand est
Corine PILLARD ADMR	En attente de désignation
Makhlouf IDRI Uriopss Grand Est	Maxime CHOMETON Uriopss Grand Est
Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Nathalie PLATINI Croix-Rouge Française	Isabelle CEREDA Croix-Rouge Française
Justine PIERRARD Maison de la Nutrition	Thomas D'AMICO Maison de la Nutrition

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Jean-Philippe KERN URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Christophe WILCKE URPS Pharmaciens	En attente de désignation
Nathalie LORSON URPS Infirmiers	Marie-Christine BAUCHOT URPS Infirmiers
Cyrille ANTOINE URPS Masseurs-kinésithérapeutes	En attente de désignation
Olivier LAMBERT URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des internes en médecine (e)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Alexandre DIDELOT CPTS du Barrois	Laurent BERTAUX CPTS du Barrois
Maria RIFF CPTS Sud Meuse	Bertrand GRUEL CPTS Sud Meuse
Fabien HENNY CPTS du Nord Meusien	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Valérie ESTEVE DAC	En attente de désignation
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Eric LHUIRE FNEHAD / CH BAR LE DUC	En attente de désignation
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Olivier BOUCHY CDOM 55	En attente de désignation

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Josette BURY AFTC LORRAINE	En attente de désignation
Joël AUDART Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)	Régine HUMBERT-GUYOT Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
Maurice MICHELET AFDOC Meuse 55	Rose Marie PARIS AFDOC Meuse 55
Nicole MAILLARD AFDOC Meuse 55	Evelyne VINCKIER AFDOC Meuse 55
Jean-Michel CORRIAUX APF FRANCE HANDICAP - Grand est	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Martial CORNEVIN CDCA - PH	Sandrine THIBAUT-VIEUX CDCA - PH
Colette FERON-GRENOUILLEAU CDCA - PH	En attente de désignation
Patrice ANCELIN CDCA - PA	Patrick LUCQUIN CDCA - PA
Yvan CHARDIN CDCA - PA	Régine MUNERELLE CDCA - PA

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Philippe MANGIN Conseil Régional	En attente de désignation
Représentants des conseils départementaux (b)	
Martine JOLY Conseil départemental de la Meuse	Véronique PHILIPPE Conseil départemental de la Meuse
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des communautés (d)	
Régis MESOT Association des présidents d'EPCI de Meuse	En attente de désignation
Fatima EL HAOUTI Communauté de commune Bar-le-Duc	En attente de désignation
Représentants des communes (e)	
Jérôme LEFEVRE Maire de Commercy	Marie-France BERTRAND Maire de Tannois
François CLAUSSE Maire de Contrisson	Sylvie ROCHON Maire de Void-Vacon

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Le préfet de la Meuse ou son représentant	Le préfet de la Meuse ou son représentant
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Damien AUBERT CPAM de la Meuse	Natacha KUZEMSKI CARSAT du Nord-Est
Valérie PALIN MSA	François REY CARSAT du Nord-Est

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Frédérique BOTTE Mutualité Française Grand Est	
Ludovic DETAVERNIER Ireps Grand Est	

Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
Florence GOULET	
Maxime AMBLARD	
Sénateurs (trices)	
Jocelyne ANTOINE	
Franck MENONVILLE	
Représentant d'un comité des massifs	

Article 2 :

Le Président du Conseil territorial de santé de la Meuse est Monsieur Franck BRIEY.
La vice-présidente est Madame Colette FERON-GRENOUILLEAU.

Article 3 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

L'arrêté n° 2023/6308 du 6 décembre 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Meuse sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Meuse est abrogé.

Article 5 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est



Christelle Ratignier-Carbonneil